www.lusigny-sur-barse.fr

Le P'tit Lusignien

DÉCEMBRE ● 2018 ● n°59

Lusigny sur Barse

Meilleurs voeux 2019

TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE
Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
PAVILLON BLEU

édito

Christian BRANLE
Maire de Lusigny-sur-Barse,
Vice Président du Conseil Départemental
Président du PNRFO

Mesdames et Messieurs, chers Lusigniens,

Ce 59ème numéro préparé par l'équipe de la commission « Communication » de la Mairie, avec passion, vous permettra à nouveau de prendre connaissance de l'actualité communale toujours aussi intense, grâce à l'implication de nombreux acteurs. Tous déploient beaucoup d'énergie pour faire de notre commune un lieu de vie qui offre des infrastructures et des services nombreux ainsi qu'une vie sociale et culturelle développée pour une commune rurale comme la nôtre.

Vous trouverez des informations sur la vie scolaire et périscolaire, sur les rendez-vous à venir, sur les délibérations du conseil municipal.

Vous parcourrez sans doute avec plaisir les synthèses sur les moments forts de l'été 2018, dans la rubrique «retour en images». Le comité de rédaction a aussi sollicité le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, qui propose une multitude d'actions pour le développement harmonieux de notre territoire, qu'il me semble essentiel de porter à votre connaissance.

Dans ce numéro, 59ème du nom, vous verrez aussi que la valeur n'attend pas le nombre des années. Nous souhaitions parler de nos jeunes Lusigniens qui se distinguent dans bien des domaines. Vous découvrirez que chez les sonneurs de trompes de chasse, Victorien progresse d'une façon fulgurante en travaillant très sérieusement cet instrument, ce qui lui permet désormais de remporter des concours, comme ce fût le cas au Château de Vaux en août dernier. Dans le sport mécanique «le Moto Ball» Sébastien est leader aujourd'hui au sein du Suma. Là aussi, à grand coup de volonté et de détermination, Sébastien et ses coéquipiers ont terminé second au Championnat d'Europe des Nations qui se déroulait début août 2018 en Russie. Quelle Performance ! Trois autres Lusigniens ont remporté une médaille au Championnat de France des croiseurs légers (Sport Voile) au lac du Der en Mai 2018 (p. 16 à 17).

Bravo à nos jeunes Lusigniens, ils sont la preuve que la jeunesse est belle et forte ; qu'elle sait se mobiliser pour réussir en sport, en culture et dans de nombreux domaines. Nous devons les soutenir et les encourager, à l'image de tous les diplômés du brevet des collèges qui se sont vus remettre leur diplôme en octobre dernier par leurs professeurs et par Monsieur le principal.

Je veux aussi saluer le courage et la détermination des chefs d'entreprises, Lunély et Escao. Deux entreprises remarquables (p.18 et 19) qui développent leur activité avec beaucoup de savoir-faire sur Lusigny. Elles gagnent des parts de marché grâce à la qualité des produits réalisés et à leur capacité à s'adapter au marché en créant bien entendu de l'emploi de proximité.

Cette excellence locale est à valoriser. Vous trouverez les interviews qui ne manquent pas d'intérêt sur ces deux entreprises.

Les travaux communaux quant à eux vont bon train pour qu'en 2019 et 2020 les infrastructures programmées soient opérationnelles et au service du plus grand nombre.

Je vous souhaite une excellente lecture et une très bonne fin d'année en espérant vous retrouver lors de moments conviviaux qui ne manqueront pas, pour se souhaiter le meilleur en 2019.

Evénements

MOMENT DE PARTAGE AVEC LES AINES

Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 3 février 2019 à 12 h à La Grange

Tous les ans, le Centre Communal d'Action Sociale – CCAS, invite tous les aînés de plus de 70 ans, afin de passer un agréable moment. Les invitations étant faites à partir des renseignements connus en Mairie, des personnes nées avant 1950 peuvent être oubliées.
Si vous êtes dans ce cas, ou si quelqu'un de votre entourage l'est, contactez la Mairie qui se fera un plaisir de prendre note de l'inscription.
Attention, la date limite des inscriptions est le 15 janvier 2019

CALENDRIER DES EVENEMENTS

JANVIER 2019		
Samedi 19	18h30	**VŒUX DU MAIRE** – La Grange
MARS 2019		
Dimanche 3	13h - 20h	**LOTO DES SAPEURS-POMPIERS** – La Grange
Dimanche 10		**VIDE-DRESSING DE PRINTEMPS** – organisé par l'AALL La Grange- renseignements et inscriptions au 06.14.95.23.22 ou sur le site http://aal-lusigny.fr/
Samedi 23	14h - 21h	**CONCOURS DE TAROT** – La Grange
Samedi 30		**CONCOURS DE BELOTE** – organisé par les sapeurs-pompiers de Lusigny – La Grange
AVRIL 2019		
Vendredi 5	13h30 - 19h30	**DON DU SANG** - La Grange
MAI 2019		
Dimanche 26	à partir de 8h	**ELECTIONS EUROPÉENNES** salle Bernard Hussenet (salle des fêtes)
JUIN 2019		
Dimanche 16	En soirée	**CONCERT DE L'ECOLE DE MUSIQUE** – La Grange
JUILLET 2019		
Samedi 6	La journée	**FOIRE COMMERCIALE** – organisé par l'UAEL Place de l'Europe et à La Grange
Samedi 13	22h15	**FETE NATIONALE** Rendez-vous devant la Mairie pour la distribution des lampions et le départ du défilé - Feu d'artifice au Déversoir à la sculpture « Rinke » - Suivi du bal des pompiers à la « Grange »

Ce calendrier est susceptible d'évoluer au cours des mois à venir. Consultez régulièrement notre site internet www.lusigny-sur-barse.fr pour avoir des précisions de dernières minutes sur les manifestations organisées à Lusigny (évènements, dates, horaires et lieu). Vous pouvez également les lire sur le panneau d'affichage, géré par la Commune, situé sur la place d'Europe.

FORMATION INTERNET POUR LES SÉNIORS

Vous souhaitez acquérir les bases informatiques pour vous permettre d'évoluer sur internet.

Faites vous connaitre en vous inscrivant à la Mairie
Si vous êtes nombreux, le Département de l'Aube pourrait constituer des groupes et organiser des cours gratuits à Lusigny.

(votre ordinateur portable ou tablette vous est déjà familier, vous pourrez les apporter et les utiliser pour suivre la formation).

LE DON DU SANG

Un geste qui sauve
Venez nombreux !

Vendredi 5 avril 2019 de 13h30 à 19h30 à la Grange

Directeur de la publication : M. Christian BRANLE
Rédaction : Commission communication et tourisme
Maquette et impression : imprimerie La Renaissance labélisée Imprim'Vert.
Décembre 2018
Tirage : 920 exemplaires
Dépôt légal : 26-341/o
4e trimestre décembre 2018

Année scolaire 2018/2019

Du côté de la maternelle

La députée a été accueillie par la Commune de Lusigny sur Barse, le Principal du Collège, l'Equipe de Direction du Collège, La Directrice de l'école élémentaire. Ensemble, ils ont évoqué les effectifs, toujours en constante augmentation, les projets, les différentes réformes de l'éducation....

Madame la Députée a souhaité à toute l'équipe, aux enseignants, aux enfants et parents une bonne rentrée. Elle a rappelé aux enfants qu'il est important de bien travailler pour se construire...

Ecole Maternelle «Les Lutins d'Orient»
81 élèves : PS, MS, GS
Directrice : Madame BEAULIEU

Du côté élémentaire

Visite de Madame la Députée -Valérie BAZIN-MALGRAS le jour de la rentrée à l'école élémentaire.

Ecole Elémentaire «Le Grand Pré Vert»
182 élèves : CP, CP/CE^1, ULIS, CE^1, CE^2, CE^2 et CM^1, CM^1 CM^2 (Effectif en hausse...)
Directrice : Madame GARNERIN

Vie scolaire

Du côté collège

Collège «Charles Delaunay» :

544 collégiens (22 divisions)

Principal : Sébastien SCHEPENS (a exercé précédemment en tant que Principal au collège de Vendeuvre-sur-Barse et auparavant dans différents collèges et lycées). Il a remplacé Monsieur FINOT parti à la retraite le 30 septembre dernier.

Les enfants et familles ont été accueillis le jour de la rentrée scolaire par les responsables du Collège, la députée et la Commune.

De gauche à droite - Principal adjoint : M. AUDESSAT - Principal M. FINOT - Députée Valérie BAZIN-MALGRAS - M. SCHEPENS Principal remplaçant M. FINOT en octobre 2018 - Commune de lusigny : Marie-Hélène TRESSOU Adjointe au Maire.

La restauration au collège

Le mardi 25 septembre 2018, Madame la députée est venue à nouveau au collège Charles DELAUNAY pour déjeuner au restaurant scolaire. En présence de, Monsieur le Maire de Lusigny Christian BRANLE et son adjointe Marie-Hélène TRESSOU, et de plusieurs membres du conseil d'administration du collège. Elle a pu constater la qualité des repas servis aux élèves.

Le chef de cuisine, Monsieur Eric ETIENNE et son équipe jouent un réel rôle éducatif auprès des collégiens. Ces derniers participent régulièrement à la conception des menus par le biais d'une « commission menus » mise en place dans l'établissement.

Les élèves ont également la possibilité de participer à l'élaboration des plats : un ou deux élèves sont régulièrement intégrés à l'équipe dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Ils découvrent alors que les plats sont préparés en grande partie avec des produits régionaux.

Pour la semaine du goût, du 15 au 19 octobre dernier, les élèves ont pu déguster des plats typiques de plusieurs régions de France (pissaladière – Sud, cassoulet – Sud-Ouest, choucroute – Alsace, moules frites – Nord).

En collaboration avec l'équipe pédagogique, une sensibilisation au gaspillage est mise en place : les élèves ne prennent que ce qu'ils mangent, ils ont la possibilité de goûter quand ils ne connaissent pas un plat.

Le nombre d'élèves prenant leurs repas au restaurant scolaire étant très élevé (489 sur 544 élèves). Le Conseil Départemental a voté pour une extension de la cuisine et de la salle de restauration.

L'accueil collectif de mineurs a changé de gestionnaire

A compter du 1er Septembre 2018, le nouveau prestataire gérant l'accueil périscolaire et le Centre de Loisirs se nomme : Les PEP 10 (les Pupilles de l'Enseignement Public de l'Aube).

La Directrice des PEP 10 a organisé une réunion d'information vendredi 7 septembre à 18h30 en collaboration avec la Commune de Lusigny à la salle des fêtes de Lusigny auprès des familles afin d'accueillir les enfants.

L'équipe d'animation reste inchangée et les enfants sont toujours accueillis à Lusigny dans des bâtiments communaux. Les horaires d'accueil pour les enfants n'ont pas changé. L'association «Les PEP 10» existe depuis 1916 dans l'Aube et œuvre au quotidien en partenariat avec l'école et les collectivités locales.

«Les PEP 10» accueillent les enfants de la Commune de Lusigny et de certaines communes avoisinantes (Couteranges, Montieramey, Montreuil-sur-Barse, Mesnil-Saint-Père) et travaillent en partenariat avec la CAF de l'Aube, la MSA, la DDCSPP, le Conseil Départemental de l'Aube et la Commune de Lusigny.

Au 1er septembre 2018, l'accueil collectif des Mineurs compte 50 enfants inscrits.

ACCUEIL DES ADOLESCENTS

L'été dernier, une équipe de jeunes adolescents est partie une semaine en vacances dans le Jura avec un animateur de la Ligue de l'Enseignement. Cette dernière personne est partie et depuis il n'y a plus de club ados. Madame DOLL, Directrice des PEP de l'Aube réfléchit sur la mise en place d'une section Adolescents avec la collaboration de la Mairie de Lusigny.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les lieux d'accueil périscolaire sont situés dans les locaux de l'école maternelle pour les petits et, pour les plus grands dans les locaux, près de la Bibliothèque municipale «La Bulle» au 2 rue Georges Clémenceau.

LES VACANCES SCOLAIRES

Les PEP organisent régulièrement un programme vacances.
Pour toute nouvelle inscription soit à l'accueil périscolaire ou durant les vacances scolaires, adressez vous au 2, rue Georges Clémenceau à Lusigny - Téléphone 03 25 41 21 20 pep10.acm.lusigny@gmail.com dossier à retirer à l'accueil de loisirs ou à télécharger sur le site : **http://lespep10/lespep.org/**

Vous pouvez également vous renseigner (dates, tarifs, activités..) sur le site internet de Lusigny
Attention : vous avez une date limite pour les inscriptions : **http://www.lusigny-sur-barse.fr/enfance-jeunesse/accueil-periscolaire-loisirs-vacances/**

Extraits des séances du conseil municipal

SEANCE DU 29 JUIN 2018

2018/031 - VOIRIE - Signalisation routière - entretien et installation de panneaux

Le Maire explique que la signalisation verticale et horizontale sur la commune doit être refaite.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité CHARGE le Maire de signer les documents nécessaires à la mise en œuvre des travaux.

2018/032 - ACQUISITION DE PETITS MATERIELS

Le Maire expose que les agents techniques ont besoin de petits matériels pour effectuer des travaux dans les bâtiments communaux.
RETIENT le devis et INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune - section investissement

2018/033 - Adhésion au service commun de Troyes Champagne Métropole - Mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la Loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD

Le règlement général sur la protection des données européen 2016/679 dit « RGPD», apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.
Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont les communes disposent et lesdites obligations de mise en conformité, la création d'un service commun présente un intérêt certain. Celui-ci permettra aux communes membres de bénéficier d'une expertise et de moyens tant en personnel qu'en solution informatique.
En effet Troyes Champagne Métropole propose la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit de ses communes membres. Il propose notamment la mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) dans le cadre d'un service commun.
De ce fait les communes volontaires confient à Troyes Champagne Métropole une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD.
Cette mission comprend différentes étapes dans lesquelles le DPD mis à disposition de la commune réalise les opérations. Il s'agira de documenter et informer la commune, d'effectuer un audit, de réaliser une étude d'impact et une mise en conformité des procédures, pour finir par établir un plan d'action et un bilan annuel.
Le service commun ainsi créé, certifie la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour la commune, que risque de préjudice moral pour les individus.
Au bénéfice de ces informations, Il a été décidé :
•D'adhérer au service commun tel qu'exposé ci-dessus,
•D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion ci-annexée et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale en la matière,
•D'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données de Troyes Champagne Métropole, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

2018/034 - Délégation de Service Public - Gestion et Exploitation de l'accueil périscolaire et extrascolaire de l'accueil de loisirs sans hébergement

Le Conseil Municipal,
VU le code Général des Collectivités Territoriales
VU la délibération du 23 avril 2018
CONSIDERANT que la commission de délégation de service public est composée, outre le Maire, Président ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le Conseil municipal
DECIDE de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public
CONSIDERANT qu'une seule liste a été présentée,

PROCLAME élus de la commission de la Délégation de Service Public
les membres titulaires
- Marie-Hélène TRESSOU
- Alain LAUNOY
- Marie-Claude ECHIVARD

Membres suppléants :
- Pascal CARILLON
- Jean-Claude FROBERT
- Daniel PESENTI

Questions diverses :
- Prochain conseil municipal : 5 juillet 2018
- Organisation du 14 juillet
- Inauguration Eglise

SEANCE DU 5 JUILLET 2018

2018/035 - Délégation de Service Public - Gestion et Exploitation de l'accueil périscolaire et extrascolaire de l'accueil de loisirs sans hébergement - Choix du prestataire

Par délibération en date du 23 avril 2018, au vu du rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, le Conseil municipal a autorisé le lancement de la procédure de délégation de service public pour l'Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire à LUSIGNY-SUR-BARSE – Délégation de service public

Le 05 juillet 2018, la commission spéciale DSP a procédé à l'examen des deux plis parvenus à la commune dans les délais impartis.
Les candidats ayant présenté une offre sont les suivants :
- PEP 10
- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La commission spéciale DSP après analyse des offres propose les notes suivantes fixées en fonction des critères rappelés :

- PEP 10	96/100
- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	70/100

L'offre des PEP 10 est jugée économiquement plus avantageuse.
Le Conseil Municipal :
- Décide de retenir les PEP 10 pour la gestion de l'Accueil Collectif des Mineurs et le Centre de Loisirs/vacances
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document administratif juridique et financier se rapportant à ce dossier.

2018/036 - Aménagement structure accueil pour restauration et activités scolaires et périscolaires

Le Maire
RAPPELLE le fonctionnement actuel,

- d'une part, du service de restauration scolaire regroupant les enfants des écoles maternelles et élémentaires en un même lieu, rue Maréchal Foch
- d'autre part, de l'accueil périscolaire dans les locaux communaux, sis rue Georges Clémenceau

Considérant
- les effectifs à accueillir
- la nature et la situation géographique des locaux mis à disposition engendrant des contraintes notamment en matière de coût de fonctionnement et en matière de déplacement des enfants (transport en bus…) de la maternelle
- l'ouverture prochaine d'une nouvelle structure d'accueil péri et extrascolaire rattachée au groupe scolaire élémentaire, rue Maréchal Foch

DIT qu'il serait souhaitable d'envisager une réorganisation globale de ces différents services en engageant un nouveau programme de travaux permettant de disposer de points d'accueil à proximité de chaque groupe scolaire, maternelle et élémentaire.
Ainsi, en ce qui concerne l'école maternelle, la commune dispose d'un bâtiment tout proche qui pourrait être aménagé afin de recevoir la restauration et l'accueil périscolaire réservés à ces enfants.
PROPOSE de réaliser un avant-projet et une étude de faisabilité dans ce sens.
DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet au Cabinet JUVENELLE, architecte à BAR-SUR-SEINE (Taux d'honoraires proposé 8.5%)
DONNE MANDAT au Maire pour donner suite à cette affaire.

2018/037 - PERSONNEL COMMUNAL - recrutement d'un adjoint technique de 2ème classe

Le Maire informe l'assemblée :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision sera soumise à l'avis préalable du Comité Technique.
Compte tenu de la fin du contrat à durée déterminée d'un agent,
Le Maire propose à l'assemblée :
La création d'un emploi à temps non complet de 21 heures hebdomadaire, soit 21/35ème à compter du 15 octobre 2018, pour effectuer des travaux d'entretien des locaux, de la surveillance à la cantine scolaire et périscolaire
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique relevant du grade d'adjoint technique
Le conseil municipal après en avoir délibéré,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,
DECIDE :
- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des effectifs
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

SEANCE DU 29 AOÛT 2018

Dans le cadre des délégations reçues, le Maire
DIT que l'aménagement et l'entretien des voiries communales – programme 2018 – ont été confiées à l'entreprise COLAS pour un montant de 82 788.60 € TTC

2018/040 - MAISON MEDICALE ET SOCIALE – AGRANDISSEMENT – MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

RAPPELLE que la commune dispose d'une maison médicale et sociale occupée par divers professionnels de la santé ainsi que par les services sociaux.
INDIQUE que compte-tenu du développement de son activité, le kinésithérapeute, actuellement en place, sollicite auprès de la commune, un agrandissement des locaux mis à sa disposition (augmentation du nombre de box, aménagement d'une piscine).
PROPOSE dans un premier temps, de faire établir un avant-projet dans ce sens et d'en confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet JUVENELLE, Architecte à BAR-SUR-SEINE.

2018/041 - AMENAGEMENT D'UNE STRUCTURE POUR LA RESTAURATION ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (Ecole Maternelle)

RAPPELLE la délibération du Conseil Municipal en date du 05 juillet 2018, proposant d'engager un programme de travaux en vue de réhabiliter un bâtiment communal destiné à recevoir la restauration et l'accueil périscolaire des enfants de l'école maternelle.
PRESENTE l'avant-projet établi par le Cabinet JUVENELLE, Architecte retenu en qualité de Maître d'œuvre pour ce projet.
INDIQUE que le coût de cette opération est estimé à 288 152.41€ HT ou 345 782.89 € TTC (honoraires de Maîtrise d'œuvre et missions annexes compris).
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, RETIENT l'avant-projet tel que présenté et DECIDE d'engager le programme de travaux exposé pour un montant global estimé à 345 782.29 € TTC.
DONNE MANDAT au Maire pour mener à bien ce dossier, notamment ;
- déposer le permis de construire nécessaire
- lancer et conclure les marchés publics
- rechercher le meilleur financement possible et solliciter les subventions éventuelles.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget général de la commune – section investissement.

2018/042 - FINANCES – Réalisation d'un prêt

RAPPELLE que la commune a engagé un important programme de travaux en vue de réaliser une structure d'accueil péri et extrascolaire – rue Maréchal Foch
Considérant, d'une part, le coût global de ce projet (de l'ordre de 1 500 000€), d'autre part, le montant des subventions accordées (730 000€)
DIT qu'afin de ne pas impacter les finances actuelles de la commune, il serait souhaitable de financer, pour partie, cette opération au moyen d'un prêt.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal
SE PRONONCE favorablement pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 240 000€.
DONNE MANDAT au Maire pour solliciter les organismes bancaires, rechercher les meilleures conditions proposées et conclure le contrat à intervenir.

2018/043 - JURY D'ASSISES 2019 - Tirage au sort

La commune de LUSIGNY SUR BARSE est tenue de tirer au sort 6 jurés sur la liste électorale.
RAPPELLE que seuls peuvent remplir les fonctions de juré, les citoyens âgés de 23 ans ou qui auront atteint cet âge avant le 31 décembre 2018.
Concernant les autres incompatibilités ou incapacités
définies aux articles 256 à 258-1 du Code de Procédure Pénale,

Extraits des séances du conseil municipal

seule la commission de la Cour d'Assises a compétence pour les relever.

Le Conseil Municipal,
FAIT PROCEDER publiquement au tirage au sort à l'issue duquel les personnes suivantes.
Sont désignées comme susceptibles de siéger au jury d'assise :
- Mme KHEMICI Dominique Gisèle
  né(e) le 25/09/1959 - Domicilié(e) : 41, rue Maréchal Foch
- Mme GERMAUX Marie-Emilie
  né(e) le 28/01/1990 Domicilié(e) : 2, rue de la Fontaine
- M. CHANTEREAUX Christophe
  né(e) le 07/08/1972 Domicilié(e) : 4, rue des Maisons brûlées
- M. HADALA Boris
  né(e) le 31/03/1977 Domicilié(e) : 17, Allée Verte
- Mme ROY Nadia épouse ZANTE
  né(e) le 26/11/1972 Domicilié(e) : 36, rue Maréchal Foch
- M. DUMONT Yann
  né(e) le 08/04/1984 Domicilié(e) : 66, Impasse du Closet

2018/045 - GARDERIE PERISCOLAIRE ET ACCUEIL PENDANT LES VACANCES - Tarifs

Le Maire RAPPELLE que la commune a lancé une délégation de service public et que le marché a été attribué à « Les PEP 10 ».
PROPOSE de maintenir les tarifs de la garderie périscolaire et de l'accueil pendant les vacances, tels qu'ils étaient lors de l'organisation précédente (voir annexe jointe)

2018/046 - PHOTOCOPIEUR – Ecole élémentaire – contrat de maintenance

Le Maire rappelle que le photocopieur a été acquis en 2014, auprès d'ACCESS Bureautique à Saint Julien les Villas. Un contrat de maintenance avait été conclu pour un montant de 1 344.49 € HT annuel, que ce contrat arrive à expiration au 1er septembre 2018.

Considérant que le matériel donne satisfaction, le Maire propose de reconduire ce contrat sur la base de 1 350 € HT annuel pour une durée de un an.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DONNE MANDAT au Maire pour signer le contrat de maintenance

2018/048 - MATERIEL - Diverses acquisitions

Le Maire présente plusieurs devis concernant l'acquisition d'une pompe à eau.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal
- AUTORISE le Maire à faire l'acquisition d'une pompe à eau «WX10TE1» Honda pour un montant de 449.65 € TTC auprès de Barberey motoculture
- DIT que les crédits sont inscrits au budget général de la commune
- section investissement

2018/049 - SDDEA - Signature des procès-verbaux de mise à disposition faisant suite au transfert de la compétence assainissement collectif au SDDEA

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
Vu le « Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) 2016 » pris en application de l'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 ;
Vu le Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA), créé depuis le 1er juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;
Vu la délibération du 3 juin 2016 du SDDEA portant création de la Régie du SDDEA pour les compétences eau, assainissement collectif et assainissement non collectif.
Vu la délibération du 08 novembre 2016 du SDDEA d'acceptation de transfert de la compétence assainissement collectif de la commune LUSIGNY SUR BARSE.

Monsieur le Maire expose, à l'ensemble du Conseil Municipal :
Par délibération en date du 24 octobre 2016, le Conseil Municipal a transféré au SDDEA la compétence assainissement collectif à compter du 01 janvier 2017.
Par application du Code général des collectivités territoriales et notamment aux articles L1321-1 et suivants, des procès-verbaux de mise à disposition doivent être établis afin de régler la destination des biens meublés et immeubles, contrats, emprunts, subventions nécessaires à l'exercice de la compétence par le SDDEA.
Etant précisé que le SDDEA exploite ce service d'intérêt public à caractère industriel et commercial au travers de sa Régie.
C'est dans ce contexte, qu'il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les procès-verbaux de mise à disposition nécessaires à la régularisation du régime de ce transfert de compétence.
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :
DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les procès-verbaux de mise à disposition nécessaires à la régularisation du régime de ce transfert de compétence.
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote.

Questions diverses :
- EVOQUE l'organisation des vœux du Maire du 19 janvier 2019
- INFORME qu'une réflexion est en cours concernant la gestion des chiens errants
- FIXE la date du 13 octobre 2018 à 10h pour l'inauguration des travaux de l'église, les portes seront repeintes.
- ACCEPTE l'acquisition d'un logiciel informatique permettant le transfert de format de fichier

Tous les Comptes rendus du Conseil Municipal sont consultables sur le site internet : www.lusigny-sur-barse.fr

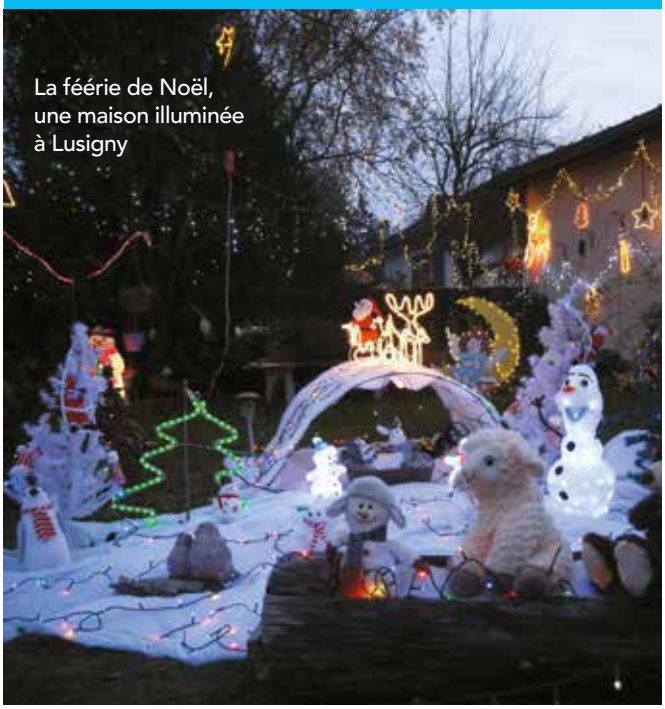

La féérie de Noël, une maison illuminée à Lusigny

Voieries

Des enrobés ont été réalisés :
Chemin des Petites Ouches
Rue de la Cruée
Impasse de la Quenotte
Rue de Chantelot en partie

Une nouvelle rue a été créée dans le lotissement, en cours de construction, situé sur la route allant vers le Collège et le stade : **Rue Jacques DELANOUE.**
Monsieur DELANOUE (1926-2016), homme discret, affable, érudit sur la vie de notre commune, ancien directeur du collège Charles Delaunay, était dévoué à sa commune et dispensait avec enthousiasme ses connaissances aux visiteurs de passage à Lusigny.

Square Jean-Pierre Choisel

Agrandissement et aménagement d'un espace vert (derrière La Grange)

D'autres travaux ont débuté ou ont été réalisés

- Agrandissement du parking de la salle des fêtes Bernard Hussenet,
- Rénovation des peintures blanches au sol et des passages piétons,
- Remplacement de certains panneaux de signalisation,
- Démoussage des toitures de certains bâtiments de la commune (La Grange, les écoles…)
- Accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Début des travaux du Pôle Périscolaire à côté de l'école élémentaire.

Travaux en cours de la structure d'accueil péri et extra scolaire

Les containers à déchets

Les containers pour la récupération du papier et du verre ont été déplacés : Rue du Hamelet (à côté de l'abri-bus) et Rue des Maisons Brûlées (vers la Maison Médicale).

Rappel : Rappel : Tout dépôt sauvage, devant ces containers, à l'entrée de la déchèterie, ou dans la nature est strictement interdit et pourra faire l'objet de poursuite devant les tribunaux.

Nous devons tous faire en sorte de vivre dans un village agréable et propre. Nous sommes tous des citoyens concernés.

Inauguration de l'église Saint-Martin

Certains membres du conseil municipal ont procédé, avant l'inauguration, à un grand dépoussiérage et nettoyage de l'église Saint-Martin qui en avait grand besoin. Vous remarquerez que les portes ont été repeintes en rouge-sang de bœuf. Couleur qui a une signification depuis des siècles : le sang, le feu, l'amour (signe de la vie). Monsieur le Maire Christian BRANLE et le Conseil Municipal avaient convié à l'inauguration qui a eu lieu le samedi 13 octobre 2018, le Président du Conseil Départemental Philippe PICHERY, l'architecte Monsieur JUVENELLE, le Président Départemental de la Fondation du Patrimoine Monsieur IZABEL, Monsieur POSSEME, l'abbé KONÉ et l'équipe paroissiale, les représentants des entreprises ayant effectué les travaux et les généreux donateurs. Tous ont pu apprécier la qualité des travaux réalisés et la luminosité qui se dégage dans l'église pour mettre en valeur la splendeur des vitraux et des statues.

Aire de basket/foot/hand

Pour permettre à ceux qui aiment se défouler avec un ballon, un portique basket/foot/hand a été installé sur l'ancien stade de Lusigny du côté de la Maison Médicale.

Fleurissement

Le fleurissement de nos parterres, bacs, jardinières et suspensions ont égayé notre commune tout l'été 2018, et même en septembre/octobre. La canicule n'a pas facilité le développement de certaines espèces de fleurs qui ont tout de suite brûlé, mais dans l'ensemble des touches de couleur étaient présentes dans le paysage.

Le verger communal de la Jonchère

Cueillette de fruits
L'année 2018 a été généreuse en fruits. Des Lusigniens sont venus au verger communal cueillir des pommes et ou autres fruits et ont confectionné des tartes, compotes, confitures etc..

La taille de vos arbres, arbustes, haies

Si des arbres, arbustes ou haies dépassent la limite cadastrale de votre propriété, nous vous prions de les tailler ou faire tailler afin d'éviter des accidents et de donner plus de visibilité aux piétons, véhicules...

Formation à la taille de fruitiers 2019

Selon le nombre de personnes inscrites, la Commune organisera ou pas une nouvelle formation à la taille des fruitiers fin février 2019 avec des membres de l'Association «Les Vergers aux Chouettes». Cette formation sera offerte aux Lusigniens. Merci de bien vouloir vous inscrire au plus tard le 8 février 2019 à la Mairie de Lusigny.
Tél. 03 25 41 20 01 - mairie.lusigny@wanadoo.fr en laissant vos coordonnées (noms, prénoms, numéro de Tél., adresse email). Par la suite la Commune vous recontactera.

Un accompagnement personnalisé

Afin de privilégier la proximité avec les personnes en recherche d'emploi, Troyes Champagne Métropole propose un accompagnement à celles et ceux qui souhaitent bénéficier de conseils dans le cadre d'une recherche d'emploi, d'un projet professionnel, d'une meilleure connaissance des opportunités d'emploi.

Un accompagnement personnalisé

Chercher un emploi nécessite parfois de se former pour se remettre à niveau, d'acquérir des compétences complémentaires ou changer d'orientation professionnelle. Pour cela il est nécessaire d'être conseillé et soutenu dans ses démarches.

Les rendez-vous proposés permettent une écoute et un suivi individuel pourra vous être proposé afin de vous orienter au mieux dans vos démarches de recherche d'emploi. Vous y obtiendrez des conseils et une assistance pour réaliser ou améliorer votre CV, pour rédiger une lettre de motivation ou une demande de stage, pour préparer un entretien de recrutement, pour utiliser Internet ou pour obtenir des informations sur les filières qui recrutent le plus.

Cette démarche de proximité permet, dans un espace dédié situé à la mairie de Lusigny-sur-Barse, de rencontrer sur rendez-vous un conseiller emploi de Troyes Champagne Métropole.

Pour plus de renseignements ou pour prendre un rendez-vous : 06.26.15.67.55

Taxe GEMAPI

La sécurité des personnes et des habitants contre les inondations, mais également la pérennité de la vie économique et sociale du territoire font partie des préoccupations majeures de Troyes Champagne Métropole (TCM).

D'autant plus que les inondations ne concernent pas uniquement les riverains des cours d'eau : l'intégralité du territoire serait perturbée en cas d'inondation majeure, de par la présence d'établissements sensibles, de services publics et d'entreprises importante dans la zone inondable.

Ainsi, la politique menée par Troyes Champagne Métropole dans le cadre de sa compétence obligatoire appelée « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) » a pour but de réduire les conséquences négatives des crues pour l'ensemble des acteurs et habitants du territoire.

En réalité, cette politique comprend :

- l'entretien régulier des cours d'eau, à fréquence de cinq ans (hors évènement particulier), réalisé directement par TCM ou par un syndicat auquel ce dernier adhère, ceci pour éviter des inondations trop fréquentes des terrains riverains des cours d'eau ;
- la rénovation et l'entretien des digues de l'agglomération, pour assurer la sécurité des personnes qui vivent, travaillent, ou bénéficient des services privés et publics dans la partie basse de l'agglomération ;
- les études nécessaires à l'élaboration des stratégies de gestion de crise pour limiter les dégâts dus à d'éventuelles crues supérieures à la capacité des ouvrages.

Pour ce faire, et pour assurer la pérennité de l'action, le Conseil Communautaire a mis en place la taxe GEMAPI pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, telle qu'autorisée par la Loi.
Pour l'année 2018, son montant de 2 619 000€ a été utilisé de la manière suivante (par ordre d'importance) :

- Travaux sur les digues (digue de Labourat)
- Entretien des cours d'eau,
- Entretien des digues,
- Études liées aux travaux à venir.

La médiathèque de Troyes Champagne Métropole (TCM)

L'équipe de la médiathèque de Troyes Champagne Métropole est venue Jeudi 29 septembre 2018 à Lusigny-sur-Barse, dans la Grange, présenter son offre de services numériques en ligne.

Le conseil municipal de Lusigny, l'équipe de bibliothécaires, les maires et les habitants de Lusigny et des communes avoisinantes ont pu découvrir, en direct sur grand écran, comment accéder depuis chez soi à de nombreux services en ligne : apprendre une langue étrangère, se former à la bureautique et multimédia, regarder un film, lire un livre numérique et la presse, feuilleter un magazine, réviser le code de la route, etc... Tout simplement avec le numéro de sa carte d'abonné, accessible à tous les habitants de TCM pour seulement 15€ par an ou gratuitement pour tous les étudiants. Christian Branle a rappelé que la médiathèque de TCM agit sur le territoire comme acteur-partenaire des 81 communes et de la Bibliothèque Départementale Auboise. Son offre est complémentaire à celle des bibliothèques municipales comme LA BULLE à Lusigny. **Pour en savoir plus et participer à des ateliers numériques, contactez le 03 25 43 56 35 ou téléchargez le dépliant « ma médiathèque connectée » sur : www.troyes-champagne-mediatheque.**fr

Vous souhaitez des renseignements

concernant Troyes Champage Métrople (connaitre le territoire, s'y divertir, le découvrir, y habiter, y travailler, vous y former etc..), vous les trouverez sur le site internet suivant : http://troyes-champagne-metropole.fr/